

Personne à contacter :

E-mail :

Téléphone :

Code APE :

N° gestion :

SIRET :

Vos coordonnées (RS - adresse - CP - ville) :

Cabinet comptable (RS - adresse - CP - ville) :

N° :

1 - EFFECTIF ENTREPRISE AU 31/12/2016
(tous établissements confondus)

Effectif salariés :

Effectif apprentis :

250 salariés et + : complétez la fiche déclarative jointe

ATTENTION : si votre effectif atteint 250 salariés cette année : demandez la fiche de calcul annexe ou téléchargez-la sur internet (coordonnées en dernière page)

2 - CALCUL DE VOTRE TAXE
(voir la notice page 3)

Taxe brute : masse salariale

€ x 0,68 % = **A**

,00 €

ATTENTION : Vous avez accueilli un apprenti au cours de l'année 2016 et si votre masse salariale est inférieure à 105 596 €, vous êtes exonéré de taxe d'apprentissage. Si oui, cochez la case (voir la notice p. 3)

Déductions (accueil stagiaires, don en nature) : complétez le tableau pour définir le montant des frais de stage déductibles

RAPPEL : Joindre toutes les conventions complètes et dûment signées.

Catégorie	Montant journalier	Nombre de jours	Total dépenses
A - Niveaux V, IV, III (CAP, BP, Bac Pro, BTS, DUT)	25 €		
B - Niveaux II et I (Licence, Master, Ingénieur)	36 €		
Total des dépenses *			
Limitée à 3 % de la taxe brute soit		Total taxe brute (Total A) x 3 %	

* Si le total des dépenses est inférieur à 3 % de la taxe brute, alors déduire le total des dépenses sinon déduire dans la limite des 3 % de la taxe brute

Déduction frais de stage

,00 €

Don en nature : limité au hors quota après déduction des frais de stages (voir la notice p. 3)

,00 €

Total déductible B

,00 €

Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA) (Fiche de calcul annexe obligatoire) **Total C**

,00 €

Montant à verser à l'ordre de CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ (A - B) + C = D

,00 €

Règlement : Chèque à l'ordre de la CCI Bourgogne Franche-Comté (à envoyer à votre CCI Territoriale dans l'enveloppe jointe)
Virement (coordonnées bancaires page 4)

Fait à :

Le :

Signature :

Nom et qualité du signataire :

**3 - RETOUR DES DOCUMENTS
LIBÉRATOIRES**

1 - Entreprise (adresse en haut)

2 - Entreprise (autre adresse)

3 - Cabinet comptable

Si choix 2 ou 3, coordonnées complètes du destinataire obligatoires :

DÉCOMPOSITION DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE (voir la notice page 3)

4 - APPRENTIS PRÉSENTS EN ENTREPRISE AU 31/12/2016

Nom - Prénom	Nom et adresse du CFA / UFA	Dates du contrat		Concours financier		N° enregistrement contrat	Réservé CCI
		Début	Fin	Coût réel	Montant affecté		

Si liste complémentaire cochez la case

5 - VOS CHOIX DE REVERSEMENT

Établissement bénéficiaire Nom - adresse - téléphone	1 - QUOTA	2 - HORS QUOTA		3 - OD à déduire de A et/ou B	4 - CSA	Réservé CCI
		Catégorie A 65 %	Catégorie B 35 %			

Si liste complémentaire cochez la case

Si vous souhaitez une simulation de votre dossier avant validation cochez la case

DÉFINITION DES CATÉGORIES

1 - Quota : 26 % de la taxe brute : destiné uniquement aux Centres de Formation par Apprentissage et Unités de Formation par Apprentissage

2 - Hors quota : 23 % de la taxe brute moins les déductions et réparti en 2 catégories (A et B). Destiné aux établissements dont les formations conduisent à des diplômes ou à des titres enregistrés au RNCP et classés dans la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. Ces formations sont dispensées à temps complet et de manière continue par des établissements gérés par des organismes à but non lucratif.

Catégorie A

Niveau V : CAP
 Niveau IV : Bac Pro, BP
 Niveau III : BTS, DUT

Catégorie B

Niveau II : Licence
 Niveau I : Ingénieur, Master

RAPPEL : plus de cumul possible entre les catégories

3 - OD (Organismes Dérogatoires) : limité à 26 % du hors quota et à prélever librement sur les catégories A et/ou B. Destiné aux organismes dont les formations relèvent des critères suivants : à titre dérogatoire, les écoles de la deuxième chance, les établissements publics d'insertion de la défense, les établissements concourant à l'action sociale et familiale, les organismes participant au service public de l'orientation tout au long de la vie...

4 - CSA : uniquement pour les entreprises de 250 salariés et +. Destinée uniquement aux Centres de Formation par Apprentissage et Unités de Formation par Apprentissage.

ATTENTION : les sommes calculées sur ce bordereau sont brutes. Un prélèvement pour frais de gestion est effectué par le collecteur avant reversement aux écoles (article R-6242-15 du Code du travail).

Retournez votre déclaration signée et votre versement avant le 1er mars 2017 dans l'enveloppe jointe

NOTICE EXPLICATIVE

Informations entreprise

- ▶ Vérifiez l'exactitude des informations liées à votre entreprise et apportez les corrections si nécessaire sur la déclaration
- ▶ Indiquez les coordonnées de la personne en charge de votre dossier

1 - EFFECTIF ENTREPRISE

- ▶ **Entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 salariés** : complétez ou corrigez le cadre « 1 - Effectif entreprise »
- ▶ **Entreprise de 250 salariés et +** : complétez OBLIGATOIREMENT la fiche de calcul annexe. Si vous n'avez pas cette fiche de calcul dans votre dossier vous pouvez la télécharger ou la demander à votre conseiller (coordonnées en page 4)

ATTENTION : Si vous avez accueilli un apprenti au cours de l'année 2016 et si votre masse salariale est inférieure à 105 596 €, vous êtes exonéré de taxe d'apprentissage. Cochez donc la case correspondante, indiquez la masse salariale et retournez-nous la déclaration avec une copie du contrat d'apprentissage.

2 - CALCUL DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

- ▶ **Assiette de calcul** : masse salariale retenue pour le calcul des cotisations sécurité sociale
- ▶ **Déductions : doivent impérativement faire l'objet de justificatifs**
 - Frais de stage : STAGIAIRES SOUS STATUT SCOLAIRE UNIQUEMENT et préparant une formation diplômante inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
 - Don en nature : ne peut excéder le montant du hors quota après déduction des frais de stage (sous réserve de respecter le premier alinéa du I. et II.2° de l'article premier de la loi n°71-578 du 16 Juillet 1971 modifiée), prélevé librement sur les catégories A et/ou B du hors quota après déduction des frais de stage.

- ▶ **Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA)** : fiche de calcul annexée OBLIGATOIRE

La CSA est due par les entreprises à partir de 250 salariés, redevables de la taxe d'apprentissage, qui emploient moins de 5 % (par rapport à leur effectif annuel moyen) d'alternants (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) et de jeunes accomplissant un VIE (volontariat international en entreprise) ou bénéficiant d'une CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche).

DÉCOMPOSITION DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

QUOTA 26 % Taxe brute	HORS QUOTA 23% Taxe brute - déductions	CSA Selon effectif alternants atteint	FRACTION RÉGIONALE 51 % Taxe brute
CFA et UFA	Formations professionnelles et technologiques CFA et UFA <i>(possibilité de verser à hauteur du concours financier apprenti si non couvert par le quota)</i>	CFA et UFA	Reversée directement au Trésor Public

3 - RETOUR DES DOCUMENTS LIBÉRATOIRES





Pour vous assurer de recevoir votre reçu libératoire dans les délais, veuillez nous indiquer clairement l'adresse de retour des documents libératoires.

4 - APPRENTIS PRÉSENTS EN ENTREPRISE AU 31/12/2016



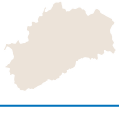


RAPPEL : un contrat de professionnalisation n'est pas un contrat d'apprentissage

- ▶ Déclarer tous les apprentis présents au 31/12/2016 en complétant le tableau (joindre une liste annexe si nécessaire)
- ▶ Pour chaque apprenti, obligation de verser un concours financier au CFA/UFA d'accueil dans la limite du quota, soit 26 % de la taxe brute (Total A)
- ▶ Possibilité de compléter ce versement en affectant tout ou partie du hors quota restant disponible
- ▶ Entreprise assujettie à la CSA : affectation obligatoire au CFA/UFA pour compléter le concours financier et/ou au CFA/UFA de son choix

VOS CONTACTS EN BOURGOGNE

CÔTE-D'OR 	Service Taxe Apprentissage 2 avenue de Marbotte BP 17440 21074 Dijon cedex	T. 06 73 19 47 43 F. 03 80 65 37 09 taxeapprentissage@cci21.fr www.cci21.fr
	Numéro IBAN pour le virement : FR76 1080 7004 0122 3214 4025 109	
NIÈVRE 	Service Taxe Apprentissage Place Carnot BP 438 58004 Nevers cedex	T. 03 86 60 61 02 F. 03 86 60 61 14 p.ranvier@nievre.cci.fr www.nievre.cci.fr
	Numéro IBAN pour le virement : FR76 1080 7004 0132 3214 4025 059	
SAÔNE-ET-LOIRE 	Service Taxe Apprentissage 3 Place Gérard Genevès CS 31110 71010 Mâcon cedex	T. 03 85 21 53 08 F. 03 85 38 20 97 s.bas@cci71.fr www.cci71.fr
	Numéro IBAN pour le virement : FR76 1080 7004 0142 3214 4025 979	
YONNE 	Service Taxe Apprentissage 26 rue Etienne Dolet CS 20286 89005 Auxerre cedex	T. 03 86 49 41 22 F. 03 86 49 41 29 e.roy@yonne.cci.fr www.yonne.cci.fr
	Numéro IBAN pour le virement : FR76 1080 7004 0152 3214 4025 832	

VOS CONTACTS EN FRANCHE-COMTÉ

Une adresse unique : CCI - Service Taxe Apprentissage - 46 avenue Villarceau - CS 31726 - 25043 Besançon cedex	
Votre entreprise est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)	
DOUBS 	T. 03 81 25 25 32 - M. 06 85 21 34 52 apprentissage@franche-comte.cci.fr - www.doubs.cci.fr
	Numéro IBAN pour le virement : FR 76 1080 7000 0282 3212 5512 524
JURA 	T. 03 81 25 25 32 - M. 06 85 21 34 52 apprentissage@franche-comte.cci.fr - www.jura.cci.fr
	Numéro IBAN pour le virement : FR 76 1080 7000 0292 3212 5512 474
HAUTE-SAÔNE 	T. 03 84 96 71 16 - M. 06 85 21 34 52 apprentissage@franche-comte.cci.fr - www.haute-saone.cci.fr
	Numéro IBAN pour le virement : FR 76 1080 7000 0202 3212 5513 118
TERRITOIRE DE BELFORT 	T. 03 84 96 71 16 - M. 06 85 21 34 52 apprentissage@franche-comte.cci.fr - www.belfort.cci.fr
	Numéro IBAN pour le virement : FR 76 1080 7000 0212 3212 5513 068
Votre entreprise est inscrite au Répertoire des Métiers (RM)	
FRANCHE-COMTÉ 	T. 03 81 25 25 32 - M. 06 85 21 34 52 apprentissage@franche-comte.cci.fr - http://apprentissage.artisanat-comtois.fr
	Numéro IBAN pour le virement : FR 76 1080 7000 0232 3216 0004 422

Retournez votre déclaration signée et votre versement avant le 1er mars 2017 dans l'enveloppe jointe

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la CCI Bourgogne Franche-Comté, pour la finalité suivante : Collecte de la taxe d'apprentissage. Les destinataires des données sont les services de collecte de la taxe d'apprentissage. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à la CCI Bourgogne Franche-Comté. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.